



**Allocution prononcée par Monsieur Pierre Sob, Haut Commissariat des Nations Unies
pour les droits de l'homme**

à la

1^{ère} Conférence Européenne sur le Racisme Anti-Noir à Genève, le 17 Mars 2006

Mesdames, Messieurs bonjour,
Chers amis,

Je voudrais d'abord commencer par m'excuser de n'avoir pas pu être là ce matin. J'ai le sentiment qu'il y a eu une sorte de manque de communication ou plutôt la communication n'a pas été fluide entre les organisateurs et notre bureau le Haut Commissariat. Je voudrais commencer par dire que vous avez écouté ce matin, je l'imagine, ma collègue Nathalie Prouvez qui est la secrétaire du CERD qui a dû vous entretenir sur les mécanismes juridiques qui existent en matière de protection des personnes d'ascendance africaine contre le racisme anti-Noir.

Après que vous ayez suivi, je résume de façon peut-être abusive ce que Doudou a dû vous dire tout à l'heure. Il vous a présenté quelques fondements épistémologiques, philosophiques, idéologiques et politiques du racisme anti-Noir. Ce que moi je vais faire en ma qualité de responsable de l'unité de lutte contre les discriminations au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, c'est de vous dresser très rapidement une image de ce qui se fait au niveau des Nations unies par rapport au racisme anti-Noir en Europe mais surtout ce qui se fait au plan global. Je sais que j'ai des collègues des institutions européennes qui vont probablement intervenir à un moment donné ou à un autre pour vous parler du même sujet.

D'abord, je voudrais situer ma communication à deux niveaux pour ce qui est de l'introduction.

Premièrement je crois qu'il y a deux (2) points historiques que l'on ne peut ne pas citer. Vous vous souvenez pour ceux qui étaient déjà actifs dans le milieu des droits de l'homme, qu'en 1993, la Conférence de Vienne s'est tenue en Autriche et elle a adopté pour la première fois un principe à trois branches : la première chose, cette Conférence a reconnu l'universalité des droits de l'homme, elle a reconnu l'indivisibilité des droits de l'homme et a reconnu l'interdépendance des droits de l'homme. Et je crois que cette simple définition a eu un impact sur la lecture qu'on a de l'implication ou de l'application sur la vie des personnes de différentes cultures. Je dis ceci pourquoi, parce qu'au départ on disait simplement que les pays en voie de développement et surtout les pays africains avaient des cultures anti-démocratiques donc, ils ne pouvaient pas s'accommoder des droits de l'homme. Or malheureusement, il y a de très nombreuses études scientifiques qui établissent que les droits non seulement les droits de l'homme sont nés avec l'homme c'est-à-dire, que l'on soit en Afrique ou ailleurs et qu'aussi dans la civilisation, tradition africaine, il y a une très sérieuse pratique des droits de l'homme.

Le deuxième point essentiel, l'autre point historique que je voudrais citer, est la Conférence de Durban dont on sait quelques avatars qui ont ponctué sa fin. Mais je pense que la Conférence de Durban a eu pour avantage principal d'avoir amené à l'adoption de deux (2) dispositions : la première disposition c'est de rappeler la gravité du phénomène de l'esclavage en expliquant qu'il s'agissait d'un crime contre



CRAN - CARREFOUR DE RÉFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR
OBSERVATOIRE DU RACISME ANTI-NOIR EN SUISSE
Case postale 251 CH-3000 Berne 7

1^{ÈRE} CONFÉRENCE EUROPÉENNE SUR LE RACISME ANTI-NOIR – GENÈVE, 17-18 MARS 2006

l'humanité et du même coup de reconnaître qu'il était nécessaire que les victimes de ce phénomène l'esclavage puissent exprimer un certain souhait de voir les conséquences de ce fait réparées d'une certaine manière. Et la deuxième chose c'était l'inscription sur l'agenda mondial de deux (2) phénomènes qui jusqu'à présent étaient ignorés: c'est d'abord la xénophobie et puis l'intolérance qui est associée. Donc il s'agit là de deux (2) choses qui peuvent paraître anodines mais je pense que la notion de xénophobie s'implique très directement à la situation des Noirs qui vivent en dehors de leur continent d'origine. Peut-être que je vais extrapoler en indiquant également que, étant donné le caractère universel de l'action des Nations Unies que notre travail porte également sur le continent américain où il existe un mécanisme très fort de protection des personnes d'ascendance africaine comme on les appelle. Vous vous souvenez que la Conférence de Durban a mis sur pied trois (3) mécanismes. Le premier il s'agit d'un ordre que je choisis de façon arbitraire. Il ne s'agit pas d'un ordre d'importance. Il y a le groupe de travail intergouvernemental sur la mise en œuvre effective de la Déclaration. Ce groupe de travail travaille sur une base, j'allais dire thématique, et d'année en année ce groupe de travail a tenu sa 4^{ème} session récemment. D'année en année ce groupe de travail fait des propositions aux gouvernements et le Haut Commissariat est invité à suivre l'application de ces recommandations au niveau national. Je dois dire avec un certain regret que très peu de pays africains qui sont à l'origine de la conférence de Durban qui étaient le moteur de l'adoption de la Déclaration du programme de Durban ont manifesté la réceptivité que nous souhaitions en matière de la mise en œuvre des recommandations issues de ce groupe de travail intergouvernemental auquel ils sont, j'allais dire, je suis surpris, ils sont très actifs. Le deuxième groupe de travail, c'est le groupe d'experts indépendants et éminents. Il s'agit de cinq (5) personnalités dont une représentant chacune des régions géographiques désignées par le Secrétaire général et qui avaient pour responsabilité de mobiliser l'opinion internationale autour de la question de la lutte contre le racisme, la discrimination et de leur propre initiative, ils ont pensé est peut-être bon de mettre l'accent sur le racisme anti-Noir. Ils se sont rencontrés uniquement deux (2) fois et malheureusement en raison de leur éminence, ils n'ont pas trouvé le temps nécessaire de se rencontrer depuis 2004. Donc nous sommes en train d'essayer de les ramener de nouveau à la table de discussion. Et le troisième groupe de travail qui est celui que je trouve le plus pertinent d'abord de part son libellé, c'est le groupe d'experts sur les personnes d'ascendance africaine. Ce groupe de travail comprend cinq (5) experts, un par région et je peux vous dire qu'il y a, étant donné qu'il y a un représentant par région, le représentant asiatique est syrien, le représentant européen est roumain et puis les autres représentants sont effectivement des personnes d'ascendance africaine mais vous savez qu'aux Nations Unies, il faut, on doit toujours tenir compte de ce que nous appelons la répartition géographique équitable afin de refléter les grands systèmes de pensée dans toutes les mesures qui sont adoptées. Ce groupe de travail a mené des activités je dirai assez constructives depuis son début. Il a déjà tenu quatre (4) sessions et il a effectué pour la première fois une mission de terrain en Belgique l'année dernière. Le rapport de sa mission en Belgique je crois doit être déjà sur le site Internet du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il est donc accessible et pour ceux d'entre vous qui auraient des difficultés à y accéder, je vous suggérerais d'envoyer un simple message sur le site Internet parce qu'il y a un point qui indique où vous pouvez envoyer des messages pour demander des informations spécifiques. D'un autre côté, je crois sur le plan purement programmatique, le Haut Commissariat a de sa propre initiative mis en marche un certain nombre de projets pour soutenir les actions qui sont adoptées au niveau des États membres. La première des initiatives, c'est la création de la lutte contre la pauvreté parce que n'oublions pas que la notion de racisme entraîne ou est la conséquence parce que des fois il est difficile à déterminer qu'est-ce qui est, qu'est-ce que précède quoi, quelle source de marginalisation et d'exclusion et à ce titre depuis deux (2) ans le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme a engagé un programme de



consultation avec la Banque Mondiale pour veiller à ce que dans le soutien qui est apporté aux États que ce soit dans le cadre du programme des pays pauvres et très endettés ou que ce soit dans le simple programme d'allègement de la dette, qu'on tienne compte de façon spécifique des groupes qui peuvent être considérés comme étant minoritaires. Mais n'oublions pas que la notion de groupe minoritaire peut-être également une notion trompeuse parce qu'il y a de nombreux pays y compris en Afrique où des groupes minoritaires sont effectivement, exercent l'essentiel du pouvoir.

Dans notre langage courant je vais me référer un peu à ce que Doudou expliquait tout à l'heure lorsqu'on se réfère au racisme anti-Noir. Il faut toujours éviter d'être très restrictif. Pourquoi ? Parce que, certains principaux soutiens que nous trouvons aujourd'hui au mouvement contre le racisme anti-Noir ne sont pas forcément des Noirs. Je regarde simplement la configuration de la salle aujourd'hui, je ne sais pas quelles sont les intérêts qui amènent les autres personnes dans la salle mais le seul fait de leur présence est une indication que le racisme anti-Noir ne peut pas être combattu uniquement par des Noirs. Donc il faut laisser des ouvertures pour que d'autres personnes ou d'autres groupes qui ont un intérêt ou qui ont j'allais dire un attachement à ce qu'il y ait un minimum de justice puissent participer à notre combat.

Enfin je dirai que certains phénomènes internationaux ont laissé planer du doute sur la capacité du Noir à s'émanciper. Si vous prenez la pandémie du SIDA, je ne sais pas si vous vous souvenez exactement des premiers cas du SIDA, où ils ont été découverts mais il apparaît de plus en plus qu'on dise le SIDA c'est une question d'Afrique. Il y a de très nombreuses interrogations y compris dans les milieux scientifiques sur cette assertion mais je laisse à chacun le fait de réfléchir pour voir comment la situation de marginalisation, de pauvreté ou d'exclusion peut créer une situation de victimisation. Et pour ce qui est de la discrimination, je dirai également et là c'est aussi un problème de libellé. Nous évitons aujourd'hui de parler de victimisation du Noir parce que le fait de considérer le Noir comme étant l'éternel victime entraîne ce qu'on appelle la fatigue de potentiels personnes ou groupes qui pourraient soutenir la cause des Noirs mais nous parlons plutôt de la notion anglo-saxonne de «disempowered» c'est-à-dire qu'on les a privés de la capacité de s'exprimer ou de s'émanciper. Ce qui est tout à fait différent sur le plan j'allais dire lexicologique de la notion de victime. Évidemment il y a plusieurs catégories de victimes. Il peut y avoir ce qu'on appelle des victimes consentantes que je mets entre guillemets. Il peut y avoir des victimes qui créent des circonstances qui les exposent à la vindicte de certains groupes et puis effectivement il y a des victimes qui n'ont simplement pas la capacité de s'exprimer autrement que d'utiliser cette filière pour pouvoir exposer leur position sur le plan national ou international.

Enfin je voudrais dire que le racisme anti-Noir est une question qui devrait nous interpeller tous au plan national. C'est avec une certaine réticence que je le dis. Mais je crois au plan national dans de très nombreux pays africains, ils existent de multiples formes de racisme. Il faut savoir que la notion de racisme n'est plus définie aujourd'hui comme simplement étant une relation d'une couleur à une autre couleur. C'est maintenant défini comme étant une question de relation entre des personnes de différentes ethnies et je crois que la notion anglaise « ethnicity » ne veut pas simplement dire appartenir à une ethnie en tant que tel ou à une autre mais cela veut dire qu'on relève d'un groupe qui peut avoir une description ou une qualification qui vous distingue d'une autre personne. Appartenir à une région différente peut relever de ce qu'on appelle « ethnicity ». Appartenir à un groupe philosophique peut l'être. Donc qu'est-ce que nous faisons nous en Afrique, nous-mêmes pour éviter de limiter, pour combattre ces formes de discriminations qui enfin de compte se résument en une forme de racisme. Je me devais le dire parce que notre travail porte



CRAN - CARREFOUR DE RÉFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR
OBSERVATOIRE DU RACISME ANTI-NOIR EN SUISSE
Case postale 251 CH-3000 Berne 7

1^{ÈRE} CONFÉRENCE EUROPÉENNE SUR LE RACISME ANTI-NOIR – GENÈVE, 17-18 MARS 2006

depuis cette année si vous avez un peu suivi les décisions récentes, le Haut Commissariat a été élargi et le Haut Commissaire a été invité par l'Assemblée générale à être plus présent sur le terrain. En ce moment nous avons une trentaine de présence sur le terrain et ceci va être porté à une cinquantaine. Cela veut donc dire que le racisme ne pas être seulement examiné en Europe mais il va être examiné dans tous les pays.

Deuxièmement, le Haut Commissaire a eu pour mandat également de soumettre un rapport mondial sur l'état des droits de l'homme. Et c'est un des intérêts de la création du Conseil des droits de l'homme qui a intervenu il y a 48 heures. Ce qui veut dire, le Haut Commissaire devra présenter un rapport sur la situation des droits de l'homme dans chacun des pays sans tenir compte du fait que le pays fait l'objet d'un examen particulier comme c'était le cas sous la Commission des droits de l'homme. Et l'idée c'est de commencer par les premiers membres du Conseil des droits de l'homme. Sur les pays qui seront élus le 09 mai prochain comme étant les premiers membres du Conseil des droits de l'homme, feront l'objet d'un examen par une série de rapporteurs spéciaux dont notre ami Doudou qui est là. Mais également feront l'objet d'un rapport par le Haut Commissaire qui dira exactement où est-ce que ce pays se situe en terme d'accession aux principaux instruments internationaux des droits de l'homme dont la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales dont ma collègue Nathalie Prouvez vous a parlé ce matin. Où est-ce que se situe se pays ? Ce pays se situe en terme de présentation des rapports parce que l'intérêt des rapports c'est d'indiquer à la communauté internationale le niveau de conformité des États aux engagements internationaux qu'il a souscrits. Et puis de montrer également quelles sont les bonnes pratiques qui ont été mises en œuvre dans les pays en particulier pour accélérer le processus d'installation d'une justice équitable pour tout le monde.

Donc voilà quelques aspects de l'évolution actuelle et des questions qui sont en cours de discussion. Et j'espère aussi bien que la communauté noire, que les amis qui sont là pour soutenir cette communauté vont se mettre à la tâche pour immédiatement veiller à ce que l'unique mécanisme qui existe et qui concerne la protection des personnes d'ascendance africaine ne sera pas oublié parce qu'il n'est pas évident que le Conseil prendra en son compte l'ensemble des mécanismes existants. Puisque, une de ses premières missions selon la résolution a été adoptée, dit que le Conseil va évaluer l'utilité et l'efficacité potentielle de chacun des mécanismes préexistants avant de l'incorporer dans ses nouvelles fonctions. Donc, j'en appelle à vous qui être ici et à ceux qui travaillent dans la société civile de veiller à ce que cet aspect ne soit pas oublié.

Et enfin je voudrai dire que l'érection ou la transformation de la Commission au Conseil présente un autre avantage. C'est que désormais il sera plus facile probablement aux États ou aux personnes vivant dans des États qui ne sont pas leur État d'origine de faire connaître ses rapports annuels sur l'état des droits de l'homme à travers le monde. Je sais que les personnes d'ascendance africaine qui vivent en Suisse ont depuis quelques années déjà pris le taureau par les cornes et que nous avons reçu déjà quelques rapports sur la question mais en particulier portant sur la question de discrimination raciale dont je peux parler avec une certaine aisance parce que j'ai eu l'occasion de les voir depuis trois années. Mais je pense que quel que soit le domaine dans lequel vous travaillez, que ce soit le domaine de la discrimination raciale, que ce soit le domaine de la protection des droits de la femme, que ce soit le domaine des droits de l'enfant, sachez qu'il s'agit là d'un nouveau mécanisme qui pourrait être très utile pour la protection des droits de l'homme et peut-être...et je m'en excuse auprès des participations femmes, j'allais oublier c'est-à-dire, lorsqu'on parle du racisme anti-Noir, les femmes noires subissent de façon multiple les discriminations bien plus que les



CRAN - CARREFOUR DE RÉFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR
OBSERVATOIRE DU RACISME ANTI-NOIR EN SUISSE
Case postale 251 CH-3000 Berne 7

1^{ÈRE} CONFÉRENCE EUROPÉENNE SUR LE RACISME ANTI-NOIR – GENÈVE, 17-18 MARS 2006

noirs de sexe masculin. Donc il s'agit là d'une question à laquelle nous devons faire un peu attention et voir de quelle manière à ce qu'on pourrait traiter la question en Afrique.

Peut-être il est important de dire une petite note positive, c'est que parmi les pays au monde où les Noirs, où les femmes noires ont accès à des positions politiques qui leur permettent d'exercer un pouvoir réel, il y a quand même deux (2) pays africains qui ont été cités et je crois le premier pays au monde où les femmes sont mieux représentées je crois c'est le Rwanda et ensuite je me souviens pas quel est le second. Mais je crois parmi cinq (5) pays où les femmes sont mieux représentées en terme d'exercice du pouvoir politique, il y a quand même deux (2) pays en Afrique et on ne peut pas balayer cela du revers de la main comme il s'agissait d'un acte symbolique. Évidemment vous connaissez également le cas de la première noire qui est Chef d'État au Libéria et je pense que si on regarde un peu dans la durée il a fallu beaucoup de temps pour qu'il y ait des femmes qui assument l'exercice, le pouvoir essentiel dans les pays, dans de nombreuses autres régions.

Je serai à votre disposition. J'ai essayé de parcourir très rapidement là quelques unes, partager avec vous quelques idées sur les questions que nous examinons et la manière dont nous les abordons.

Je crois peut-être revenir au côté universel, je l'avais omis. Je vais le dire tout de suite. C'est que la Commission interaméricaine des droits de l'homme a également créé un poste de rapporteur spécial qui va poser la question sur des personnes d'ascendance africaine parce que les personnes d'ascendance africaine représentent j'allais dire une proportion très importante en Amérique latine. Le Brésil étant le fer de lance de ce combat pour la restauration de l'égalité raciale. Je pense qu'il est important de nous inspirer autant que faire se peut de leurs expériences.

Donc je serai à votre disposition quand vous voudrez ; maintenant, après comme vous le souhaitez.
Merci.